

Préface

Structure du rapport

La structure de ce rapport annuel correspond à celle des postes budgétaires du ministère, établie dans le Budget principal des dépenses du gouvernement du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Le rapport fournit notamment des renseignements sur les postes principaux et les postes secondaires, en regard des objectifs du ministère et des résultats réels obtenus. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de recettes, ainsi que d'un tableau chronologique avec des chiffres rajustés illustrant les dépenses et la dotation en personnel du ministère sur cinq ans.

Mandat

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est chargé d'établir des priorités et de répartir les fonds affectés par le gouvernement au système d'éducation postsecondaire de la province, aux projets d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes et aux services d'aide financière pour étudiants.

Le ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, un collège universitaire, les universités, les autres ministères, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral et d'autres organismes publics et privés d'enseignement et de formation pour faire en sorte que les programmes d'apprentissage pour adultes et l'enseignement postsecondaire répondent aux besoins de tous les Manitobains et Manitobaines tout en respectant des critères de qualité supérieure.

En plus d'établir les grands objectifs en matière d'éducation, le ministère est responsable de l'ensemble des lois et règlements régissant les systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes.

Le ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour ce qui est des questions administratives liées aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

- Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes
- Loi sur l'alphabétisation des adultes
- Loi sur l'Université de Brandon
- Loi sur les collèges
- Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface
- Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire
- Loi sur l'attribution de grades
- Loi sur le ministère du Travail et de l'Immigration
(en ce qui a trait à certains programmes de formation)
- Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés
- Loi sur l'aide aux étudiants
- Loi sur le Collège universitaire du Nord
- Loi sur l'Université du Manitoba
- Loi sur l'Université de Winnipeg

Mission

De concert avec ses partenaires et différents intervenants, le ministère est chargé de la mission suivante dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, de l'apprentissage pour adultes et de l'alphabétisation :

- offrir aux Manitobaines et aux Manitobains la possibilité de faire des études de qualité supérieure qui soient à la fois pertinentes, abordables et accessibles;
- accorder une aide financière et non financière aux Manitobaines et aux Manitobains qui en ont besoin pour surmonter les obstacles à l'apprentissage;
- encourager l'établissement de liens harmonieux et cohérents entre les systèmes d'apprentissage et d'éducation;
- diriger l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'apprentissage et d'éducation de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

En remplissant sa mission, le ministère tient compte des principes suivants :

- Accessibilité sur tous les plans, y compris financier
- Qualité
- Pertinence
- Inclusivité
- Souplesse
- Innovation
- Imputabilité

Responsabilités

La principale responsabilité d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est de faire en sorte que l'enseignement postsecondaire et les programmes d'apprentissage pour adultes soient d'excellente qualité. Il s'agit principalement d'améliorer le rendement de l'apprenant, de délimiter les rôles et les responsabilités au sein des systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes, et de faciliter l'acquisition et le partage des nouvelles connaissances.

Les responsabilités générales du ministère sont notamment les suivantes :

- établir une orientation stratégique pour l'enseignement postsecondaire et l'apprentissage des adultes, ainsi que des structures législatives et de réglementation;
- jouer un rôle de chef de file et travailler à la réforme de l'éducation, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les centres d'apprentissage pour adultes et d'autres organismes;
- établir des priorités pour le système public d'enseignement postsecondaire de la province, les programmes d'apprentissage pour adultes et le programme d'aide aux étudiants, et accorder des fonds à ces secteurs;
- collaborer avec les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle pour que tous les Manitobains et les Manitobaines aient accès à un enseignement postsecondaire et à des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure;
- diriger l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes au Manitoba;
- représenter la Province à l'occasion de négociations avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement fédéral, concernant l'enseignement postsecondaire, l'apprentissage des adultes et le financement de l'éducation, et participer à des réunions pertinentes avec des organismes publics et privés;

- encourager l'établissement de liens harmonieux et cohérents au sein du système d'apprentissage pour adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2009, le budget des programmes et des services du ministère était réparti en six postes principaux : Administration et finances; Soutien aux collèges et aux universités; Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba; Apprentissage et alphabétisation des adultes; Subventions en capital; et Coûts liés aux immobilisations.

L'engagement du Manitoba envers l'apprentissage des adultes et l'enseignement postsecondaire se traduit par le financement de deux collèges communautaires, de l'École technique et professionnelle, d'un collège universitaire, de trois universités et du Collège universitaire de Saint-Boniface, ainsi que de programmes d'alphabétisation, de centres d'apprentissage pour adultes et du programme d'aide aux étudiants.

En 2008-2009, l'accessibilité aux programmes d'apprentissage pour adultes et aux études postsecondaires a continué d'être une priorité essentielle pour le ministère, qui s'est concentré sur les besoins spéciaux des personnes à faibles revenus et des groupes sous-représentés.

I Enseignement postsecondaire

En 2008-2009, les universités et le Collège universitaire du Nord comptaient 29 920 étudiants à temps plein et 20 016 étudiants à temps partiel.

En 2008-2009, le nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans les collèges communautaires était estimé à 15 714, comparé aux 30 600 étudiants à temps partiel.

En 2008-2009, le Conseil a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2008-2009, le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a accordé 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès en 2008-2009.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'enseignement postsecondaire, prière de consulter le rapport annuel 2008-2009 du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

II Direction de l'aide aux étudiants

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière supplémentaire aux étudiants dont la situation financière limite les choix en matière d'études et qui, sans cela, ne pourraient pas suivre d'études postsecondaires. En 2008-2009, la Direction était autorisée à accorder jusqu'à 25,0 millions de dollars en prêts étudiants. En outre, environ 38,8 millions de dollars ont été affectés aux programmes de bourses et de subventions, dont 2,6 millions de dollars aux bourses Accès, 0,6 million de dollars à d'autres subventions et bourses, 5,0 millions de dollars à l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, 3,0 millions de dollars aux Subventions canadiennes pour études, 8,26 millions de dollars au Fonds de bourses du Manitoba, 12,8 millions de dollars au Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et à ses programmes, 2,0 millions de dollars au Programme manitobain de bourses d'études supérieures, 1,0 million de dollars au Fonds des perspectives d'avenir et 2,9 millions de dollars au Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, dont les coûts sont récupérés auprès du ministère de la Santé. Pendant l'année de programme 2008-2009, on a traité environ 11 000 demandes d'aide aux étudiants.

La Direction assure aussi la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, ce qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. Elle a conclu un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants administre aussi les comptes de prêts étudiants en adoptant des pratiques efficaces de gestion des dettes (par exemple, programmes d'allègement d'intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), de façon à aider les étudiants à rembourser leurs prêts, à limiter le risque général couru par le gouvernement et à réduire les défauts de paiement. En 2008-2009, environ 3,8 millions de dollars ont été affectés à ce programme, soit 3,4 millions de dollars à titre de provision pour pertes, bonification d'intérêts et primes de risque auprès des banques nationales, et 0,4 million de dollars pour les programmes d'allègement des intérêts et de réduction des dettes.

La Direction de l'aide aux étudiants administre aussi la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements.

III Apprentissage et alphabétisation des adultes

Le 1^{er} janvier 2009, la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* est entrée en vigueur. Elle exige que le gouvernement élabore une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba (PAAM) comme élément de la stratégie. La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes dirige l'élaboration de la stratégie, qui contribuera aux objectifs généraux suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les compétences de base leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

La Direction finance, coordonne et appuie l'élaboration de programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et des familles pour permettre aux bénéficiaires d'atteindre leurs objectifs d'éducation en matière d'emploi, leurs objectifs de formation et leurs objectifs personnels en matière d'alphabétisation. Elle veille aussi à l'enregistrement et au financement des centres d'apprentissage pour adultes afin d'offrir un programme provincial aux étudiants adultes et permettre ainsi à ces derniers d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires.

Les programmes d'alphabétisation des adultes et les centres d'apprentissage pour adultes offrent des cours sans frais de scolarité afin de permettre aux adultes d'obtenir les compétences de base et titres nécessaires pour pouvoir continuer leurs études ou poursuivre une formation. Plus de 40 % des participants à ces programmes ont un emploi à temps plein ou à temps partiel, ce qui montre bien le rôle important que jouent ces programmes en aidant les adultes qui ont fait peu d'études à acquérir des compétences pour pouvoir participer pleinement au monde du travail. En 2008-2009,

les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes ont bénéficié de plus de 17,5 millions de dollars. Au Manitoba, on compte 43 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés et 39 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2008-2009, environ 9 000 adultes ont bénéficié des programmes offerts.

La Direction administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, 57 séances de tests ont été offertes dans 12 centres différents.

IV Initiatives ministérielles

Trois initiatives dépendent en même temps du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, et leur personnel vient de ces deux ministères. Il s'agit de l'initiative portant sur l'éducation des Autochtones, de l'Initiative de développement durable et de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel. Les deux ministères partagent également le Service de gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes et de la technologie.

1. Éducation des Autochtones

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a pour mandat d'orienter et de coordonner les initiatives du ministère relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. Ses objectifs sont les suivants : veiller à ce que la démarche adoptée par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, en collaboration avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones soit intégrée, encourager la suppression des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones et participer à la recherche intersectorielle et aux initiatives stratégiques relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones, tout en facilitant les liens et la collaboration dans le cadre de ces projets.

La Direction générale coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des Autochtones et fournit des services de soutien et d'orientation aux directions et aux services du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne les questions d'éducation et de formation professionnelle des Autochtones.

Pour plus de renseignements sur la Direction générale de l'éducation des Autochtones, veuillez consulter le rapport annuel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

2. Développement durable

En 2008-2009, le ministère a continué de soutenir l'Initiative de développement durable, tant de façon interne que de façon externe, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion, la communication et la promotion de l'éducation pour le développement durable (EDD). Avec comme chef de file le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, le Manitoba a continué d'assurer la direction des travaux internationaux du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) sur l'EDD. Par l'intermédiaire de ce Conseil, le Manitoba a poursuivi ses travaux au sein du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, afin d'établir des indicateurs, de faire connaître les progrès dans ce domaine et de mettre en œuvre la stratégie et son cadre d'application. Le ministère a continué de soutenir les activités du groupe de travail du Manitoba sur l'EDD et notamment à préparer une conférence internationale sur l'éducation pour le développement durable (*Choose the Future*) qui a eu lieu en novembre 2008.

Les directions du ministère ont appliqué des procédures de gestion qui respectent le développement durable, notamment en ce qui concerne la prise de décisions, la planification, l'établissement du budget et les pratiques d'acquisition. Les rapports rédigés par les différentes directions soulignent les initiatives prises dans ce domaine.

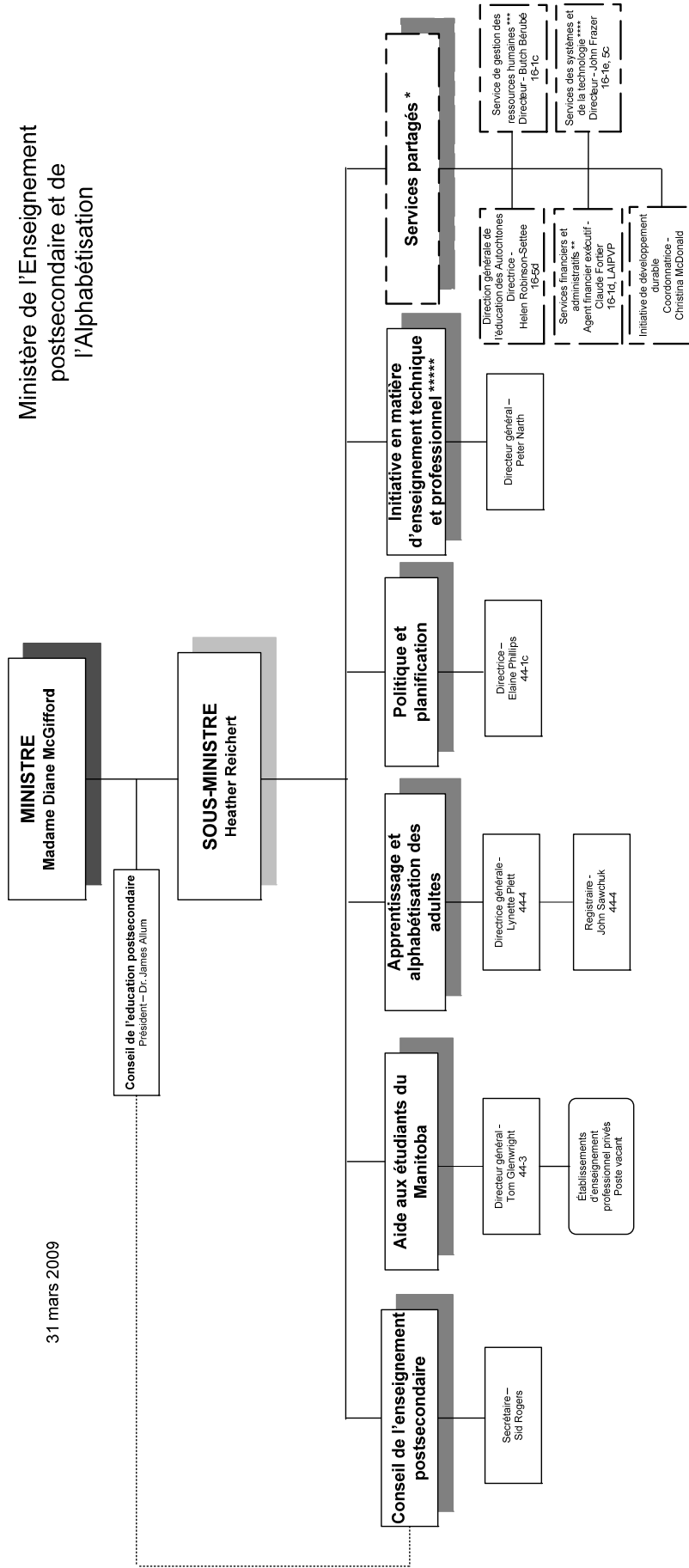
3. Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel

L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP), un projet conjoint du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, a été lancée en avril 2004 pour revitaliser cette forme d'enseignement au Manitoba. Elle a été renouvelée pour une période de quatre ans (2007-2011) et intégrée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. L'un de ses principaux objectifs est de répondre aux besoins du marché du travail et d'aider à constituer une main-d'œuvre spécialisée au moyen de programmes appropriés d'éducation et de formation professionnelle. L'accès à une main-d'œuvre spécialisée reste l'une des plus grandes préoccupations des employeurs du Manitoba. Sur un plan plus général, l'IETP fait partie des efforts visant à offrir à la population manitobaine un ensemble complet de possibilités de formation technique et professionnelle qui soient accessibles à tous, sans discontinuité entre les différents niveaux et axés sur les besoins du marché du travail et sur les carrières. Elle continue à miser sur les succès remportés dans ce qui correspond à six priorités d'action, soit :

- améliorer l'image des carrières professionnelles et techniques;
- sensibiliser davantage les élèves aux programmes d'enseignement technique et professionnel et aux métiers s'y rapportant;
- veiller à ce que les programmes offerts répondent aux besoins du marché du travail;
- faciliter l'articulation des programmes entre les écoles secondaires et les collèges;
- élaborer des stratégies visant à remédier à la pénurie d'enseignants de programmes d'enseignement technique et professionnel, et à actualiser leurs connaissances;
- accroître le financement accordé à la modernisation de l'équipement utilisé pour l'enseignement technique et professionnel.

En 2008-2009, 699 612 \$ ont été versés à 36 écoles professionnelles de l'ensemble de la province pour moderniser leur équipement et 59 852 \$ ont été affectés aux activités de perfectionnement professionnel connexes, dans le cadre de l'IETP. Également en 2008-2009, l'Initiative a permis d'accorder 525 000 \$ à 30 écoles ou divisions scolaires pour 13 projets en cours et 17 nouveaux projets. Cela inclut un financement pluriannuel de 70 000 \$ pour le consortium du nord du Manitoba (NorMan Consortium), un partenariat entre les divisions scolaires de Flin Flon, Kelsey et Frontier, l'autorité scolaire de l'OCN et le Collège universitaire du Nord.

Ministère de l'Enseignement
postsecondaire et de
l'Alphabétisation



*Fournit des services au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

**Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration ainsi qu'au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

****Fournit aussi des services au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

*****Une initiative du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

31 mars 2009

